

Département de SEINE-ET-MARNE °°°° Canton de PONTAULT COMBAULT °°°° Commune de ROISSY-EN-BRIE	<u>DOMAINE</u> Finances Locales
---	------------------------------------

SERVICE JEUNESSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE - ÉGALITE – FRATERNITE

**DÉCISION DU MAIRE n°106/2024**  
**Prise en application de l'Article L.2122-22 du Code Général des**  
**Collectivités Territoriales**

**OBJET : Participation financière des familles pour le séjour en Espagne, organisé par le service jeunesse pour la période du 04 au 17 août 2024 pour 6 jeunes de 11/17 ans.**

Le Maire de Roissy-en-Brie,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22,

**VU** la délibération n°16/2020 en date du 02 juin 2020 aux termes de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération 91/2022 du 5 décembre 2022 relative à la réforme des tarifs des activités péri et extrascolaires, des activités jeunesse et des séjours famille et aux modalités de fonctionnement et de calcul du taux de subvention individualisé,

**CONSIDERANT** la volonté de la commune de procéder à l'organisation d'un séjour pour les jeunes de 11/17 ans de Roissy-en-Brie,

**CONSIDERANT** que les tarifs du séjour sont soumis à l'application du Tsi et ce à compter du 1er janvier 2023,

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de définir la participation financière des familles pour le séjour en Espagne, pour la période du 04 au 17 août 2024,

**DECIDE :**

**Article 1 :** De fixer la participation financière des familles pour le séjour organisé par le service jeunesse avec le prestataire VELS, sise 18 rue de Trevisse – 75009 PARIS, pour un séjour en Espagne du 04 au 17 août 2024 pour 6 jeunes de 11 à 17 ans ainsi qu'il suit :

Le coût total du séjour pour 6 jeunes s'élève à 8 130.00 €, soit, par personne 1 355.00 €.

Séjour au Grau-du-Roi	Coût réel du séjour par personne	Tsi du tarif min	Tsi du tarif max	Tarif min Roisséen	Tarif max Roisséen
11/17 ans	1 355.00 €	75%	25%	338.75 €	1016.25 €

**Article 2** : Précise qu'un acompte de 20% du montant du séjour sera demandé aux familles à l'inscription. L'acompte est non remboursable si le désistement intervient dans les 15 jours qui précèdent la date de départ, sauf présentation d'un justificatif médical.

**Article 3** : Précise que le solde du séjour pourra être payé en un seul versement ou, sur demande de la famille, en 4 mensualités égales, sans intérêts.

**Article 4** : Précise que la dépense est prévue au budget communal.

**Article 5** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son affichage. Elle sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance. Un extrait sera affiché en Mairie.

Expédition en sera faite à la Monsieur le Préfet du Département.

Fait à Roissy-en-Brie, le 09 Juillet 2024

**Par délégation du Conseil Municipal,  
Le Maire,**

**François BOUCHART**